



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête d'étude d'exposition aux pesticides chez les riverains de viticulture (PestiRiv)

Type d'opportunité : nouvelle enquête
Périodicité : ponctuelle ou pluriannuelle
Demandeurs : Santé publique France

Au cours de sa réunion du 20 novembre 2019, la commission **Environnement et développement durable** a examiné le projet d'enquête sur l'étude d'exposition aux pesticides chez les riverains de viticulture (PestiRiv).

Santé publique France est à l'origine de la demande.

PestiRiv est une étude d'exposition multisites chez les riverains de zone viticole, couplant la réalisation de mesures biologiques et environnementales. Elle permettra ainsi de répondre aux incertitudes encore nombreuses sur la connaissance de l'exposition des riverains aux produits phytosanitaires pour objectiver l'impact et définir les mesures de prévention (distance par rapport aux cultures, présence de potager et de mobilier de jardin, etc.), voire évaluer les dispositifs mis en place localement. L'approche multisite permet de représenter des situations locales contrastées afin d'étudier l'impact des différents facteurs sur les niveaux d'exposition (caractéristiques topographiques et météorologiques, y compris l'orientation des vents).

Les objectifs principaux de l'enquête sont : décrire l'exposition des riverains vivant à proximité de cultures viticoles aux pesticides utilisés sur cette culture ; identifier une éventuelle surexposition de cette population par une comparaison avec une population de non riverains ; mieux connaître les déterminants de l'exposition pour aider à la mise en œuvre de mesures de gestion et de prévention.

Pestiriv est une étude d'exposition aux pesticides qui comprend deux volets complémentaires : un volet « ménage » relatif à la description de l'exposition du ménage enquêté et un volet « exposition individuelle » relatif à la description individuelle de l'exposition aux pesticides.

L'enquête est réalisée dans les régions viticoles, en ciblant celles pour lesquelles les Agences Régionales de Santé sont favorables et prêtes à soutenir la réalisation de l'étude. Les régions ciblées actuellement sont la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Grand Est et les Pays de la Loire. Le champ de l'enquête recouvre à la fois les adultes de 18 ans et plus et les enfants de 3 à 17 ans issus de la zone d'exposition (riverains de culture viticole) et de la zone de non-exposition (non-riverains de culture viticole). La population des riverains sera composée des adultes et enfants résidant à proximité de parcelles viticoles. La distance maximale entre le lieu de résidence et la plus proche parcelle sera comprise entre 500 et 1250 mètres, selon les faisabilités techniques. La population des non-riverains devra ressembler à la population des riverains de viticulture en termes d'habitudes alimentaires et de modes de vie.

L'enquête PestiRiv est mise en œuvre sous la responsabilité scientifique de Santé publique France et de l'Anses. Suite au tirage au sort des ménages à enquêter à partir de la base FIDELI et après obtention de l'accord de participation auprès de la personne tirée au sort ou de son représentant légal s'il s'agit d'un enfant, un enquêteur se présentera au domicile de la personne enquêtée. Suite à la première visite, un suivi des expositions aux pesticides est réalisé pendant plusieurs jours. Une deuxième visite au domicile est réalisée à une date convenue entre le(s) participant(s) de l'étude et l'enquêteur.

La mise en œuvre de l'enquête est appuyée par : un Conseil scientifique « riverains de cultures, pesticides et santé », piloté par Santé publique France (qui donne son avis sur les orientations scientifiques de l'étude, la méthodologie et l'interprétation des résultats et perspectives à donner) ; un Comité de suivi, piloté par la DGS (qui a pour objectif d'informer les porteurs d'enjeux aux différentes étapes de la mise en œuvre de l'étude et de recueillir leurs avis et leurs attentes) ; un Comité de pilotage (qui est l'organe de décision en matière de stratégie et de programmation) et un Comité d'ingénierie, interne à Santé publique France (qui a pour objectif de suivre l'exécution de l'étude).

Les principaux utilisateurs potentiels des résultats obtenus à partir des données agrégées de l'étude sont Santé publique France et l'Anses, les administrations centrales et régionales telles que la DGS, les ARS et potentiellement la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), la Direction générale de l'alimentation et les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), les partenaires (le LERES, l'OQAI, le LCSQAI et les AASQA) et les homologues européens.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête dans son ensemble. L'opportunité est accordée pour **deux ans**, c'est-à-dire pour **2021 et 2022**.